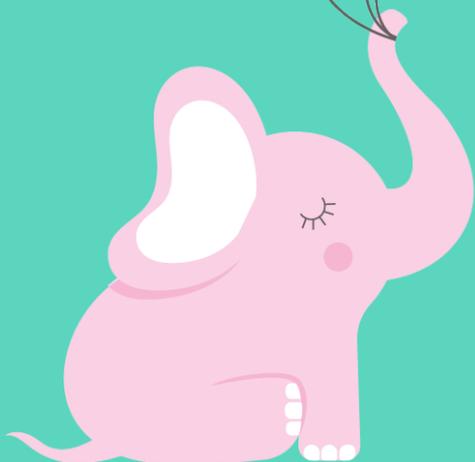


Paris 17^e

Votre guide
pratique
de la petite enfance



Inscription

Contact

**Modes
d'accueil**

Accompagnement

Cotation

Parentalité



SOMMAIRE

1. **L'inscription, le suivi et le renouvellement de la demande**
 - a) Préparer votre rendez vous en mairie
 - b) Les pièces nécessaires pour effectuer votre demande

2. **Des interlocuteurs qui vous accompagnent et vous conseillent**
 - a) Les réunions d'information sur les différents modes d'accueil
 - b) Le Service Familles de la Mairie du 17ème
 - c) Les responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance
 - d) Le service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF)
 - e) La protection maternelle infantile (PMI) et le soutien à la parentalité

3. **Le processus d'attribution des places en établissements d'accueil et l'admission**

4. **Les établissements et modes d'accueil de la petite enfance dans le 17e arrondissement**
 - a) Les structures municipales
 - b) Les structures associatives
 - c) Les micro crèches et crèches d'entreprise
 - d) Les assistantes maternelles et les relais d'assistantes maternelles
 - e) Les auxiliaires parentales et les relais d'auxiliaires parentales

5. **Les contacts utiles à vos démarches**

6. **L'accompagnement à la parentalité**



2363
PLACES
D'ACCUEIL

Chiffres au 15 janvier 2022

24
STRUCTURES
MUNICIPALES

Crèches collectives
Crèches familiales
Haltes garderies
Jardin d'enfant
pédagogique

25
STRUCTURES
ASSOCIATIVES

Crèches collectives
Crèches associatives
Haltes garderies
Multi-accueil

33
STRUCTURES
PRIVÉES

Micro-crèches
Crèches d'entreprise

Les établissements d'Accueil de la petite enfance sont soit :

- gérés directement **par la collectivité parisienne,**
- **délegués à des acteurs associatifs ou privés,**
- **directement administrés et gérés par des personnes privées.**

Les différents types d'accueil sont variés et proposés à compter des **2 mois et demi** de l'enfant.

Accueil collectif : crèche collective, halte-garderie, crèche familiale, multi accueil (mixant différents types d'accueil), jardin d'enfants pédagogique (de 2 ans et demi à 6 ans).

Accueil individuel : assistantes maternelles agréées, auxiliaires parentales ou garde d'enfants.

1

INSCRIPTION, SUIVI ET RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

L'inscription pour les établissements municipaux directement gérés par la Ville de Paris se fait à la Mairie du 17^e arrondissement, au service Familles, à partir du 6^e mois de grossesse.

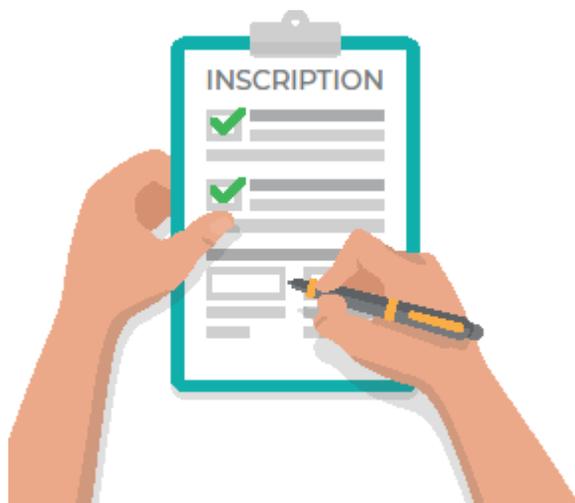
Les établissements qui font l'objet d'un marché public entre la Ville de Paris et un gestionnaire sont aussi soumis à une inscription et une attribution par la mairie.

Pour les établissements administrés et gérés par des associations, de manière générale, l'inscription et l'attribution s'opèrent directement auprès de la structure en question.

Les établissements privés (micro-crèches et crèches d'entreprise) ne sont pas soumis à une inscription et attribution auprès de nos services.

Le passage en commission crèche n'est possible que lorsque votre enfant est né et que vous avez fourni son acte de naissance au service familles de la mairie du 17e arrondissement.

Depuis le 1er janvier 2022, les inscriptions sont soumises à une sectorisation. Quatre secteurs ont été déterminés pour répartir au mieux les places disponibles sur l'arrondissement.



a) PRÉPARER VOTRE RENDEZ VOUS EN MAIRIE

La prise de rendez-vous est obligatoire pour déposer sa demande d'inscription.
L'inscription est possible à partir du 6^e mois de grossesse.

La prise de rendez vous en ligne est accessible sur le site de la mairie du 17^e :
Page d'accueil > Vos services et Démarches > Familles > Petite enfance > L'inscription en structures d'accueil de la petite enfance .

b) LES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES ET ADMISES POUR EFFECTUER VOTRE DEMANDE

LA PIÈCE D'IDENTITÉ DE CHAQUE RESPONSABLE LÉGAL

Carte d'identité ou passeport européen ou carte de séjour en cours de validité.

LES JUSTIFICATIFS DE RESSOURCE

Les 3 dernières fiches de paie ou le dernier avis d'imposition de chaque parent.

POUR LES INSCRIPTIONS PRÉNATALES

Fournir un certificat médical de grossesse avec la date prévue d'accouchement.

POUR LES INSCRIPTIONS POSTNATALES

Fournir le livret de famille ou l'acte de naissance. Celui-ci doit être fourni le plus rapidement possible dès la naissance de votre enfant.

La modification ou la confirmation de naissance doivent être transmises par mail à DDCT-ma17-Familles@paris.fr

LES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

La dernière attestation d'assurance de la résidence principale datant de moins de 3 mois ET la facture (ou échancier) d'électricité (attestation EDF non prise en compte), de gaz ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois.

Si vous venez d'emménager dans l'arrondissement, vous devrez vous munir du bail de location ou de l'acte de vente définitif et de l'attestation d'assurance habitation.

Lorsque le demandeur ne figure pas sur les justificatifs de domicile (hébergement, vie maritale...), l'hébergeant devra fournir pièce d'identité, attestation sur l'honneur et facture d'électricité à son nom. L'hébergé devra présenter une carte d'identité ou un passeport européen ou une carte de séjour en cours de validité , attestation sur l'honneur et attestation de la Caisse d'Allocations Familiales à l'adresse de l'hébergeant.

Pour les étudiants, certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'année scolaire en cours.



SEULS LES DOCUMENTS ORIGINAUX SONT ACCEPTÉS

INSCRIPTION, SUIVI ET RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

EN RÉSUMÉ !

La prise de rendez-vous en mairie est obligatoire pour déposer sa demande d'inscription.

Votre demande doit être impérativement renouvelée tous les 6 mois pour être présentée en commission d'attribution (actualisation par mail).

Le passage en commission n'est possible que pour les enfants dont la date de naissance a été confirmée auprès du service familles.

Pour le dépôt ou la modification de votre dossier, seuls les documents originaux sont acceptés. Aucun document n'est conservé.

Tout dossier incomplet sera refusé.

2

DES INTERLOCUTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT ET VOUS CONSEILLENT

a) LES RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Des réunions d'information collective sur les différents modes d'accueil sont organisées **tous les deux mois en mairie du 17^e en fin d'après-midi**. La réunion est également diffusée en Facebook Live, accessible sur le site de la mairie.

Les dates précises de ces rencontres sont indiquées sur le site de la mairie.

Les acteurs présents lors de ces réunions sont le service familles de la mairie, la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance), le SAMF (Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux) et la PMI (protection maternelle et infantile). Ces réunions permettent de donner l'information la plus complète, tant sur l'attribution que sur les différents modes d'accueil.

b) LE SERVICE FAMILLES DE LA MAIRIE

Les agents du service sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et dans le choix de la structure la plus adéquate pour votre enfant et votre organisation familiale. Le service familles est joignable par téléphone 01.44.69.17.39 et par mail DDCT-ma17-Familles@paris.fr

c) LES RESPONSABLES DES STRUCTURES

Si vous avez besoin d'informations personnalisées, **un rendez-vous avec un responsable d'un établissement d'accueil petite enfance peut vous être proposé par le Service Familles**. Le rendez-vous se prend auprès du service familles en mairie ou par téléphone.



d) LE SERVICE D'AGRÉMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET INFANTILES

Ce service dépend de la DFPE (Direction des familles et de la petite enfance). Il assure l'accompagnement et le contrôle des pratiques professionnelles de l'assistante maternelle tout au long de son agrément. Il reste un interlocuteur privilégié entre les parents et la professionnelle.

Le SAMF organise des réunions d'informations collectives le mardi en alternance au : **88 rue de la Jonquière et à la Mairie du 17^e arrondissement.**

Pour y participer, il est nécessaire de contacter le 01.53.31.31.20 ou d'adresser un mail à : DFPE-sam17@paris.fr

Une liste des assistantes maternelles est disponible au SAMF et au Service Familles de la mairie.

e) LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI) ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Dans le 17^e, une équipe pluridisciplinaire (*médecin, infirmière, puéricultrice, sage-femme, psychologue, psychomotricien, agent technique*) a pour mission :

- La protection maternelle par le biais des consultations prénatales et postnatales, des actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes, de l'accompagnement des parents.
- La protection de l'enfant de 0 à 6 ans avec des consultations de prévention et de dépistage.
- Des activités de planification et d'éducation familiale.

Des psychologues sont disponibles sur rendez vous pour évoquer d'éventuelles difficultés familiales ou éducatives. Des groupes d'échanges entre parents et personnels de PMI sont également proposés.

Les services d'un interprète (langue étrangère et langue des signes) et d'un médiateur socioculturel peuvent être proposés.

Des séances d'éveil aux livres pour les tout petits peuvent se tenir dans la salle d'accueil des centres de PMI.

L'ensemble des prestations sont gratuites et ouvertes à tous.

4 CENTRES DE PMI DANS LE 17^E

43 rue Gauthey - 01.42.28.28.66

18 rue Salneuve - 01.47.66.16.65

46 rue Gilbert Cesbron - 01.43.13.28.90

15 rue Pierre Demours - 01.58.05.29.10

Les « rencontres futurs et nouveaux parents » sont proposées tous les 2^e lundis du mois de 14h à 16h à la PMI 18 rue Salneuve.

3

LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET L'ADMISSION

À Paris, l'**attribution des places en structures d'accueil petite enfance relève de la compétence du Maire d'arrondissement. Une commission** est organisée trois fois par an : décembre (*pour une entrée en janvier*) , mai (*pour une entrée en septembre*) et septembre (*pour une entrée en octobre*).

La commission est statutairement composée de :

- L'adjointe au maire du 17^e en charge de la famille et de la petite enfance
- La conseillère d'arrondissement en charge des nouveaux habitants
- Un élu de l'opposition municipale d'arrondissement
- De la Direction des familles et de la petite enfance : pôle petite enfance de la CASPE (circonscription des affaires scolaire et petite enfance), responsables de structures municipales, SAMF.

- La chargée de mission petite enfance
- Le service familles et la direction générale de la mairie du 17^e
- Les responsables de structure
- Le médecin de territoire de la PMI



L'attribution des places est faite en fonction des disponibilités des structures et après discussion collégiale sur l'ensemble des critères de cotation mis en place dans l'arrondissement. Les revenus peuvent être pris en compte lors de la commission, afin de créer une certaine mixité au sein des structures de petite enfance.

Une fois l'attribution effectuée et notifiée (par courrier et affichage anonymisé en mairie), **les parents doivent, sous vingt jours, confirmer l'admission de leur enfant auprès de l'adjointe au Maire en charge de la petite enfance.** Ils doivent ensuite **prendre contact avec le responsable de l'établissement concerné** afin de déterminer la période d'adaptation, le nombre de jours d'accueil et les jours concernés.

En cas de désistement ou d'absence de réponse dans un délai de vingt jours, la place est déclarée vacante.¹⁰

LA COTATION DANS LE 17^E ARRONDISSEMENT

La mise en œuvre d'un système de cotation est gage d'objectivité et de transparence dans l'attribution des places en crèche. La grille de cotation s'applique de la façon suivante :

- ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Couple dont aucun membre n'est en activité



Personnel de la Ville de Paris



Horaires de nuit (22h - 7h)



1 Pt

Refus d'une place précédemment

-1 Pt

Couple dont l'un des membres est étudiant ou en formation de 6 mois et +



Couple dont l'un des membres est en activité



Famille monoparentale sans activité



1,5 Pt

Famille monoparentale en activité



Couple dont les deux membres sont en activité



5 Pts

Couple dont les 2 membres sont étudiants ou en formation de 6 mois et +

3 Pts



- SITUATION FAMILIALE ET MÉDICALE

2,5 Pts

Handicap d'un membre de la famille (parent)



Handicap enfant en demande



Adoption

Protection de l'enfance

2 Pts

0,5 Pt

Naissance multiple



4

LES ÉTABLISSEMENTS ET MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE 17^E ARRONDISSEMENT

a) LES STRUCTURES MUNICIPALES

Les crèches collectives sont des structures de capacité variable, pour des enfants de 2 mois et demi à 3 ans. L'accueil peut se faire d'1/2 journée à 5 jours par semaine. La structure collective est un espace ludique aménagé pour les tout-petits, où sont proposées des activités d'éveil (jeux de manipulation, de construction, d'imitation, de psychomotricité). Cette dynamique commune à toutes les structures collectives municipales du 17^e assure un accueil de qualité des jeunes enfants de l'arrondissement. **Horaires : 8h00 à 18h30, sur une plage horaire maximale de 10 heures.**

Les crèches familiales municipales organisent l'accueil à temps plein d'enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans au domicile d'assistantes maternelles employées par la Mairie de Paris. Les crèches familiales combinent mode d'accueil individuel et collectif permettant à la fois une relation personnalisée avec l'assistante maternelle et une socialisation avec d'autres enfants sur des temps d'ateliers. **Horaires : 7h30 à 18h30, sur une plage horaire maximale de 10 heures.**

Les haltes garderies/multi-accueil accueillent les enfants à partir de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans **en demi-journée et pour certaines en journée à temps partiel, avec repas.** S'agissant de ces structures, il est conseillé de se renseigner auprès du service familles.

Le jardin d'enfants pédagogique Pelloutier accueille 60 enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans, sur 3 classes. Il prépare à l'entrée à l'école élémentaire. **Cette structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 16h45.** Elle accueille 15 enfants le mercredi matin après-midi et durant toutes les vacances scolaires. Il est possible d'inscrire votre enfant au centre de loisirs durant ces fermetures. L'inscription et l'attribution sont gérées par la mairie d'arrondissement. A partir de septembre 2022, les enfants ne seront accueillis que pour 2 ans. Une inscription en maternelle devra se faire impérativement pour la 3^e année de maternelle. **Le JEP est fermé sur toutes les vacances scolaires.**

LES STRUCTURES GÉRÉES DIRECTEMENT PAR LA VILLE DE PARIS - PLACES ATTRIBUÉES PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

CRÈCHES FAMILIALES

Gauthey 43 rue Gauthey

Brunetière 16 av Brunetière

CRÈCHES COLLECTIVES

Curnonsky 25/27 rue Curnonsky

Kellner 28 rue Kellner

Truffaut 20 bis rue des Batignolles, accès : 17 rue Ter

Bayen 37 rue Bayen

Berzelius 51 rue Berzelius

Brunetière 16 av Brunetière

Christine de Pisan 30 rue Christine de Pisan

Caporal Peugeot 10 rue Caporal Peugeot

Dautancourt 35 rue Dautancourt

Etoile 21 rue de l'Etoile

Lecomte 9 rue Lecomte

Legendre 158 rue Legendre

Marguerite Long 6/8 place des Magasins de l'Opéra Comique

Nollet 52/54 rue Nollet

Pereire 223 bd Pereire

Pereire 84 bd Pereire

Rebière 47 rue Pierre Rebière

Villa Ste Croix 9 Villa Ste Croix

HALTES GARDERIES

Berzelius (*entrée à 3 mois*) 59 rue Berzelius

Caporal Peugeot 6 rue Caporal Peugeot

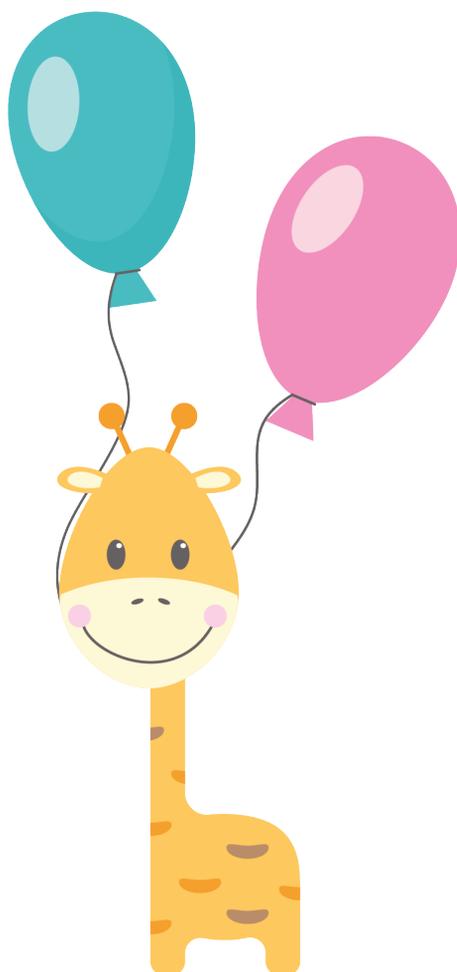
Gauthey 43 rue Gauthey

JARDIN D'ENFANTS PÉDAGOGIQUE PELLOUTIER (*2 ans et demi à 6 ans*)

4 rue Fernand Pelloutier

LES STRUCTURES LIÉES PAR UN MARCHÉ AVEC LA VILLE DE PARIS - PLACES ATTRIBUÉES PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

Marie Béquet de Vienne (achat de places) – Direction des solidarités	9 bis rue Jean Baptiste Dumas
Daubigny - Les Petits Chaperons Rouges	10/12 rue Daubigny
Babilou Cardinet - Babilou	119 rue de Saussure
Babilou Tocqueville - Babilou	109 rue de Tocqueville
Cardinet Chalabre - Léo Lagrange Nord IDF	153 rue Cardinet
Lechapelais – Crescendo	17 rue Lechapelais
Berzelius - Les Petits Chaperons Rouges	66 rue Berzelius
Rostropovitch – La maison bleue	16 rue Mstislav Rostropovitch
Rostropovitch – Crescendo	58 rue Mstislav Rostropovitch
Lucioles et Compagnie (achat de places)- Crèche de France	75 rue Bayen



b) LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Pour les structures associatives, les attributions se font soit directement au sein de l'établissement, soit par la mairie. Une inscription pourra éventuellement être nécessaire en mairie.

Les crèches associatives sont ouvertes 11h par jour, sur une plage horaire comprise entre 7h30 et 19h. Certains établissements peuvent proposer une amplitude horaire plus grande. Ces établissements sont contrôlés par la PMI. Ils sont subventionnés par la Ville de Paris et la CAF.

Croix Rouge - inscription en Mairie et RDV ensuite au sein de la structure

Marie Ernest May	54 cité des Fleurs	01.43.13.23.19
------------------	--------------------	----------------

Crescendo : inscription sur le : www.crescendo.asso.fr

Champerret	24 avenue de la porte de Villiers	01.45.74.76.81
------------	-----------------------------------	----------------

UDAF : inscription auprès des structures

Le petit jardin Brunetière	14 avenue Brunetière	01.42.67.52.82
----------------------------	----------------------	----------------

Cardinet	120 rue Cardinet	01.58.57.93.98
----------	------------------	----------------

A tout petit pas	14 rue des Apennins	01.42.29.20.09
------------------	---------------------	----------------

Saussure	31 rue Marie-Georges Picquart	01.56.79.76.62
----------	-------------------------------	----------------

La Jonquière	88 rue de la Jonquière	01.42.26.60.64
--------------	------------------------	----------------

Multi accueil Level	12/14 rue Emile Level	01.42.29.24.82
---------------------	-----------------------	----------------

La maison Kangourou - inscription en Mairie et sur le site www.lamaisonkangourou.com

Jacquemont	12 rue Jacquemont	01.58.59.02.20
------------	-------------------	----------------

Roussel	2 rue Albert Roussel	01.44.01.09.31
---------	----------------------	----------------

Saussure	154 rue de Saussure	01.44.01.09.36
----------	---------------------	----------------

Fondation de la Croix Saint-Simon : inscription auprès de la structure pour la halte garderie et auprès de la mairie pour la crèche familiale

La souris verte	14 Bd Gouvion Saint-Cyr	01.40.55.05.21
-----------------	-------------------------	----------------

MA/CFA	16 passage Pouchet	
--------	--------------------	--

Gan Menahem : inscription en mairie et RDV ensuite au sein de la structure

Crèche Gan Kitov	9 rue Jacques Ibert	01.58.05.27.87
------------------	---------------------	----------------

France Horizon : inscription auprès de la structure

Mutil accueil horizon Clichy	143 avenue de Clichy	01.45.81.90.40 ¹⁵
------------------------------	----------------------	------------------------------

C) LES MICRO CRÈCHES ET CRÈCHES D'ENTREPRISE

Pour les inscriptions et admissions au sein des crèches d'entreprise, il est nécessaire de prendre contact auprès du responsable de la structure du site gestionnaire ou auprès du service des ressources humaines de votre entreprise.

Babilou Tocqueville	109 rue de Tocqueville	01.47.66.10.60	Les Etoiles Jouffroy	91 rue Jouffroy d'Abbans	01.46.47.88.20
Baboune Batignolles	35 rue Brochant	01.83.81.91.05	Les Etoiles de Wagram	91 rue Jouffroy d'Abbans	01.46.47.88.20
Baboune Guy Moquet	12/14 rue Lantiez		Les pirates d'eau douce – Colette	17 rue Colette	06.56.81.66.11
Club Biberon Villiers	86 rue des Dames	01.42.66.43.16	Les crèches de Victoire	5 rue Denis Poisson	01.45.77.94.57
Club Biberon Acacias	1 rue des Acacias		Les explorateurs de Brochant	31 rue Brochant	06.41.82.40.17
Club Biberon Batignolles	2 Bd Pereire		Les explorateurs de l'Etoile	8 Villa Guizot	
Coccinelle	38 rue Gilbert Cesbron	07.82.88.46.71	Les explorateurs de Jouffroy d'Abbans	61 rue Jouffroy d'Abbans	
Crèche attitude Paris 17	3 place St Jean	01.46.94.91.95	Les explorateurs de Saint Ferdinand	5 rue Denis Poisson	
Crèche ciel étoilé	73 rue Laugier	09.67.24.04.57	Les explorateurs de Ternes	15 Villa Aublet	01.44.09.07.07
Doudou crèche Dulong	58 rue Dulong	09.82.23.84.04	Les explorateurs de Wagram	2 rue Alphonse Neuville	
Happy Zou Legendre	118 rue Legendre	08.05.69.61.23	Lucioles et compagnie	75 rue Bayen	01.44.09.07.07
La crèche jaune citron	158 Bd Pereire	07.49.90.07.46	Liveli crèche Paris Champerret	8 rue Catulle Mendés	01.46.94.91.94
Les Malicieux de l'Etoile	24 rue de l'étoile	01.80.49.38.20	Médéric	17 rue Médéric	01.46.47.88.20
Les Malicieux de Faraday	18 rue Faraday	01.70.08.19.85	Paris 17 Levis	7 place Levis	01.55.90.44.53
Les Malicieux de Legendre	116/118 rue Legendre	01.70.08.19.86	Partenaire Crèche Cogniet	2 rue Léon Cogniet	07.83.40.48.47
Les Malicieux de Paul Adam	11/17 Avenue Paul Adam	01.70.08.19.87	Partenaire crèche Meissonier	6 rue Meissonier	08.11.69.65.35
Les Malicieux de Bacon	11 rue Roger Bacon	01.76.50.26.51	People & Baby Fuchsia 17e	120 rue Cardinet	06.98.08.88.86
Les Malicieux de Tapisserie	17 rue des Tapisseries	01.70.08.19.88	Ursule et Zoé	14 rue des Renaudes	01.44.40.04.00
Les Malicieux d'Ampère	37 rue d'Ampère	01.85.64.32.41			

d) LES ASSISTANTS MATERNELLE ET LES RELAIS D'ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S

Deux éducatrices de jeunes enfants organisent des RAM (relais assistant.e.s maternel.le.s) **gratuitement** dans différents lieux de l'arrondissement.

Ces temps de rencontres permettent aux professionnelles d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et aux enfants de se retrouver dans un lieu collectif.

SAMF (Service d'agrément et d'accompagnement des assistant.e.s maternel.le.s et familiaux.ales)

88, rue de la Jonquière - 75017 Paris

Tél: 01 53 31 31 20

mail : dfpe-samf17@paris.fr

e) LES AUXILIAIRES PARENTALES / GARDE D'ENFANTS ET LES RELAIS D'AUXILIAIRES PARENTALES

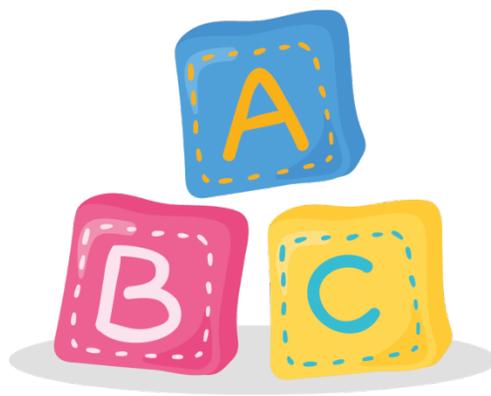
La garde d'enfants à domicile consiste à faire garder les enfants au domicile des parents. Les parents sont alors employeurs d'une auxiliaire parentale/garde d'enfants.

Il peut s'agir d'une garde simple ou partagée. Dans le cas de la garde partagée, celle-ci peut se faire alternativement au domicile des deux familles. Les parents établissent un contrat qui définit tous les paramètres de l'accueil des enfants.

L'avantage de ce mode d'accueil : permettre de mieux prendre en compte les contraintes horaires et l'épanouissement de l'enfant dans son environnement familial. Sur l'arrondissement, il existe deux relais d'auxiliaires parentales.

Ces lieux permettent aux auxiliaires parentales d'échanger avec une éducatrice de jeunes enfants sur des pratiques professionnelles et aux enfants de se retrouver dans un lieu collectif pour jouer.

- Lundi Après-midi : le Petit bus (ABC Puériculture) : Parc Martin Luther King
- Mardi et mercredi Matin : Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon : centre social Pouchet, local familles (66 rue Pierre Rebière – le mardi et mercredi de 9h30 à 11 h30)
- Mercredi matin à la bibliothèque Colette vivier.



5

LES CONTACTS UTILES À VOS DÉMARCHES

Les coordonnées suivantes pourront vous être utiles dans les démarches que vous engagerez en matière de prestations sociales ou de fiscalité.

LA CAF

A partir du site internet www.mon-enfant.fr, vous accéderez à un bouquet de services et d'informations, notamment en matière d'aide (à l'instar de la prestation d'Accueil du Jeune Enfant - PAJE).

LE SERVICE SOCIAL DE PROXIMITÉ (SSP)

Situé au sein de l'espace parisien des solidarités du 17^e présent en mairie, ce service peut vous mettre en relation avec une assistante sociale dans le cadre de situations particulières. Il est joignable au 01.44.69.19.50.

SANS OUBLIER !

- LE SERVICE FAMILLES DE LA MAIRIE : 01.44.69.17.39 - DDCT-MA17-FAMILLES@PARIS.FR
- LE SAMF : 01.53.31.31.20 - DFPE-SAM17@PARIS.FR
- LES 4 CENTRES DE PMI : 43 rue Gauthey - 01.42.28.28.66, 18 rue Salneuve - 01.47.66.16.65, 46 rue Gilbert Cesbron - 01.43.13.28.90, 15 rue Pierre Demours - 01.58.05.29.10
- LE SITE DE PARIS .FR : [HTTPS://WWW.PARIS.FR/ENFANCE](https://www.paris.fr/enfance)

6

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS PMI GAUTHEY

Il accueille les enfants de 0 à 4 ans le mardi de 14h à 16h.

Sur inscription au 01 42 28 28 66.

LA CABANE BLEUE

Pour les enfants de 0 à 3 ans inclus et leurs parents, la Cabane bleue vous propose un temps d'échange et de partage :

- Chaque samedi au 31 rue Brochant, chez les Bébés Explorateurs : 15h/18h30.
- Les 3 derniers samedis de chaque mois au 66 rue Pierre Rebière, dans le local familles du Centre Social Pouchet : 15h/18h30.
- Les 3 premiers mardis de chaque mois dans le Square Paul Paray, à la Maison des Possibles : 09h30/12h.
- 1 samedi sur 2 de 15h/18h30 : multi accueil UDAF, 88 rue de la Jonquière.

LUDOMOUV CITOYENNE

Parc Martin Luther King le mercredi, samedi et dimanche de 14h à la fermeture du parc. Entrée avenue de Clichy.

LES CENTRES SOCIAUX

Centre social Pouchet : 66 rue Pierre Rebière et 5 boulevard du bois le prêtre.

Centre social Céfia : 102 rue de la Jonquière.

Ces deux centres sociaux mettent en place des ateliers parents/enfants et des groupes d'échanges entre parents sur différentes thématiques.

LES SAMEDIS EN FAMILLE

Deux crèches proposent des ateliers parents /enfants (jusqu'à 6 ans) sur

- 84 boulevard Pereire : avec l'association L'ASSOCE (www.lassoce.org) de 9h30 à 12h30
- 6/8 place des Magasins-de-l'Opéra-Comique avec l'association la Cabane bleue (lacabanebleue75@gmail.com) de 9h30 à 12h30. Vous pouvez vous inscrire ou venir sans inscription.

16, rue des Batignolles 75017 Paris
www.mairie17.paris.fr

 Mairie du 17e, Paris  @Mairie17  mairie17paris

